

# Appel de propositions

Action concertée « Projets ciblés »

## **L'état de la connaissance et de la reconnaissance de la personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) au Québec**

Proposée par :

Le Réseau national d'expertise en Troubles envahissants du développement (RNETED)  
et le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

### **À SOULIGNER**

Volet offert :	projet de recherche
Montant :	95 000\$
Durée :	2 ans
Lettre d'intention :	12 janvier 2011 à 16 h
Demande de financement :	23 mars 2011 à 16 h

**Fonds de recherche  
sur la société  
et la culture**

**Québec** 

*Appel de propositions***TABLE DES MATIÈRES**

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
<b>Besoins de recherche</b>	<b>p. 4</b>
Conditions du concours et de la subvention	p. 4
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 5
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	p. 6
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	p. 7
Dates du concours et début du projet	p. 8
Renseignements	p. 8
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour un projet de recherche	p. 9
Annexe 2 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 10

---

**OBJECTIFS**

La communauté scientifique<sup>1</sup> est invitée à répondre à l'appel de propositions de cette Action concertée, menée en partenariat avec le Réseau national d'expertise en troubles envahissants du développement<sup>2</sup> (RNETED), dont l'objectif est de faire l'état de la connaissance et de la reconnaissance de la personne présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) au Québec.

Plus spécifiquement, ce projet devrait permettre de faire ressortir les singularités et les points communs qui sont attribués à ces personnes à travers la littérature scientifique. Il devrait également permettre d'analyser la perception des personnes autistes face à elles-mêmes ainsi que la perception des proches, des intervenants et des chercheurs face aux personnes présentant un TSA. Ces données seront mises en parallèle afin de faire ressortir les particularités, les différences et les similitudes entre ce que dit la littérature et les perceptions des différents acteurs.

Les résultats de cette recherche devraient permettre aux membres du RNETED, aux décideurs nationaux, régionaux et locaux, ainsi qu'aux intervenants dispensateurs de services auprès de ces personnes, de se donner un espace de référence commun sur la question.

---

<sup>1</sup> Le masculin sert de genre épicène en français. Son emploi dans ce texte n'a aucune connotation discriminante.

<sup>2</sup> Le Réseau national d'expertise est un regroupement de personnes ayant développé une expertise en troubles envahissants du développement. Ces personnes ont décidé de mettre cette expertise en commun en vue de l'avancement et du partage des connaissances. Actuellement, 258 personnes font partie du Réseau, issues principalement des secteurs de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ce qui lui confère une vocation interministérielle. Les actions du Réseau sont coordonnées par un comité de pilotage, formé à la demande des deux ministères parrains. Son mandat est d'assurer la consolidation et le développement du Réseau, de favoriser les échanges entre ses membres et de voir à la définition et à la réalisation d'objectifs annuels cohérents avec sa mission. Référence au site internet : [www.rneted.com](http://www.rneted.com)

---

## CONTEXTE

Le plan d'action « *Un geste porteur d'avenir : des services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leur famille et à leurs proches* » a été publié en 2003 par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ce plan a permis de se doter de conditions pour favoriser une organisation plus adéquate des services auprès de ces personnes et visait principalement l'intervention précoce. Afin d'assurer la réussite de sa mise en œuvre, il nécessite la collaboration de nombreux acteurs du réseau de la santé et des services sociaux et de ses partenaires.

Parallèlement, le réseau de l'Éducation vivait une réforme dont l'un des accents était mis sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA). La politique gouvernementale «Une école adaptée à tous ses élèves» et le plan d'action de 2008 *Des conditions pour mieux réussir - Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)* a permis de formaliser par des actions concrètes cette volonté exprimée dans le cadre de la Réforme. Parmi l'ensemble des élèves touchés par cette politique, les élèves autistes sont probablement le groupe pour lequel on observe la plus forte augmentation du taux d'incidence dans le secteur de l'adaptation scolaire.

Les études récentes sur la prévalence des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme ont confirmé un taux se situant à au moins 1 pour cent de la population, ainsi que des niveaux d'atteinte et de compétences très variables.

La recherche sur le trouble du spectre de l'autisme a également été un domaine parmi les plus importants au cours des récentes décennies.

Les recherches contemporaines ont permis d'apporter de nouveaux savoirs. Parlons, notamment, de ceux sur la neurologie, les fonctions cognitives, la communication, le fonctionnement social, et les apprentissages. Différents autres aspects sont aussi étudiés, tels le diagnostic, la santé physique, les différents modes d'intervention ainsi que les stratégies visant à faciliter l'apprentissage des personnes autistes. Ces recherches, qu'elles soient empiriques, études de cas ou recensions de littérature, nous en apprennent un peu plus sur les différentes caractéristiques de cette population. Leur diversité et les multiples modalités qu'elles recèlent rendent pour le moment difficile la prise en compte de tous les enseignements qu'elles contiennent.

Il semble y avoir un fossé entre l'ensemble des connaissances acquises concernant les personnes autistes et leur reconnaissance par les différents milieux de notre société. Hors des données de recherche, il apparaît donc essentiel de s'appuyer sur la propre perception des personnes autistes, de leurs proches, des intervenants et des chercheurs.

Le projet qui sera présenté dans le cadre de la présente Action concertée devrait permettre de rassembler et de mettre en parallèle ces connaissances et perceptions. Elles pourront bénéficier autant aux personnes autistes et à leur entourage, qu'aux différentes instances qui s'interrogent sur les meilleures actions à poser et à celles qui dispensent les services auprès de cette population. L'objectif ultime demeure de favoriser l'intégration de la personne autiste dans la société.

# Appel de propositions

---

## BESOINS DE RECHERCHE

Les trois besoins de recherche suivants doivent TOUS être pris en considération dans la proposition :

### A. Caractéristiques des personnes TSA selon la documentation scientifique

À partir de ce que nous apprend la littérature scientifique, quelles sont les convergences et les divergences de définitions sur les caractéristiques attribuées aux personnes autistes ? Quelles sont les caractéristiques de chacune des populations incluses dans le continuum du TSA ? Qu'est-ce qui les différencie entre elles et qu'est-ce qui est commun à ces personnes ?

### B. Perceptions des personnes TSA

Quelles sont les perceptions qu'ont les proches, les intervenants, les praticiens et les chercheurs du Québec des personnes présentant un TSA ? Et comment les personnes autistes se perçoivent-elles ?

### C. Différences et points communs

Quelles sont les différences et les points communs qui émergent des données recueillies en « A » et en « B » ?

## Retombées attendues

Le projet issu de cette Action concertée devrait permettre de proposer des pistes d'action et d'intervention pouvant être adaptées aux caractéristiques et besoins des personnes présentant un TSA au Québec. Le développement et la clarification des connaissances en réponse à ces questions devraient permettre aux intervenants et décideurs de se donner un espace de référence commun. Ultimement il est souhaité que cette recherche puisse permettre de mieux saisir leur unicité, issue de l'ensemble de leurs caractéristiques.

---

## CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme *Actions concertées* et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

[http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme\\_actions\\_concertees.php](http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/fr/subventions/programme_actions_concertees.php)

- Cette Action concertée permettra de financer UN PROJET d'une durée maximale de 2 ans débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Le rapport final devra être déposé le 30 septembre 2013 soit 3 mois après la fin prévue du projet le 30 juin 2013. Des activités de suivi se tiendront selon l'évolution de la recherche, dont une première dans les mois suivant l'octroi de la subvention. Un rapport intérimaire est attendu pour le 31 août 2012, soit 14 mois après le début du projet afin de faire le bilan du besoin « A ». Ce rapport sera présenté dans le cadre des activités de suivi.
- Le montant maximal prévu pour la subvention est de 95 000 \$. Cette subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.

## Appel de propositions

- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, de collèges et aux chercheurs d'établissement (CE) qui peuvent agir à titre de responsables de la demande.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son programme *Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles<sup>3</sup>, au respect de la propriété intellectuelle<sup>4</sup>, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le [programme Actions concertées](#).
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document [programme Actions concertées](#). Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du [programme Actions concertées](#), le chercheur qui recevra un financement **devra** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les chercheurs financés, les partenaires de l'Action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer peut entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Dans cet esprit, le FQRSC a développé le Guide 1 :4 :20<sup>5</sup> que les chercheurs devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Celui-ci sera remis sous format électronique.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention à ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le Réseau national d'expertise en Troubles envahissants du développement, en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, dans le cadre du programme *Actions concertées*.

---

### LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca>. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal est exigé. Il doit être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme *Actions concertées*.

---

<sup>3</sup> Voir Annexe 1.

<sup>4</sup> Voir Annexe 2.

<sup>5</sup> Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants (1 :4 :20) <http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/rapport-AC.pdf>

*Appel de propositions*

Les critères d'évaluation des lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ;</li> <li>• Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions.</li> </ul>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>
<b>Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions</b>		10 points
<b>Nature des retombées anticipées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applicabilité des résultats attendus ;</li> <li>• Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances.</li> </ul>	30 points
<b>Diffusion et transfert des connaissances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances.</li> </ul>	5 points
<b>Liens partenariaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implication et degré de collaboration des partenaires de l'Action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche.</li> </ul>	5 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

**DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique « **Mon dossier électronique et curriculum vitae** », dans le site Web du FORSC à l'adresse suivante : ([www.fqpsc.gouv.qc.ca](http://www.fqpsc.gouv.qc.ca)). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
<b>Qualité scientifique du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts)</li> <li>• L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts)</li> <li>• La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts)</li> <li>• La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts)</li> </ul>	<p>50 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%</p>

*Appel de propositions*

<p><b>Capacité scientifique de l'équipe</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts)</li> <li>• La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts)</li> </ul>	<p>20 points</p>
<p><b>Retombées anticipées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts)</li> <li>• La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts)</li> <li>• La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts)</li> <li>• L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts)</li> </ul>	<p>20 points</p>
<p><b>Contribution à la formation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de la stratégie d'encadrement et des activités prévues pour les étudiants pour enrichir leur formation (5 pts)</li> <li>• L'intégration des étudiants au projet (ainsi que des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant) et la nature des tâches leur étant confiées (5 pts)</li> </ul>	<p>10 points</p>

**PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS**

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions, en procédant à l'évaluation rigoureuse<sup>6</sup> des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants du partenaire assiste aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et au partenaire la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement.

<sup>6</sup> Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrcs.gouv.qc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>



## Appel de propositions

---

### DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FORSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 12 JANVIER 2011** à 16 h. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce des résultats par courriel est prévue dans la semaine du 24 janvier 2011.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FORSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 23 MARS 2011** à 16 h. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 20 juin 2011.

Le début du projet est prévu pour le 1er juillet 2011.

---

### RENSEIGNEMENTS

**L'adresse** pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture  
Programme *Actions concertées*

**Concours : Connaissance sur les TSA**

140, Grande-Allée Est, bureau 470,  
Québec (Québec) G1R 5M8

**Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :**

Marc Bélanger

Chargé du programme *Actions concertées*

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138

Courriel : [actions-concertees-sc@fgrsc.gouv.qc.ca](mailto:actions-concertees-sc@fgrsc.gouv.qc.ca)

**Pour toute question ou problème d'ordre technique :**

Centre d'assistance technique

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Téléphone : (418) 646-3669 ou

1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)

Courriel : [centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca](mailto:centre.assistance@fgrsc.gouv.qc.ca)

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

*Appel de propositions*

**ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR UN PROJET DE RECHERCHE \***

<b>DÉPENSES</b>	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année
<b>DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT</b>					
Rémunération :					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**					
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**					
- Dégagement de la tâche pour les partenaires***					
- Étudiants de 1er cycle					
- Étudiants de 2e cycle					
- Étudiants de 3e cycle					
- Stagiaires de recherche postdoctorale					
- Professionnels de recherche					
- Techniciens de recherche					
- Personnel administratif					
Honoraires professionnels :					
- Consultants					
Frais de dédommagement des participants à l'étude					
Frais de déplacement et de séjour					
Matériel et fournitures de recherche					
Frais de transport de matériel et d'équipement					
Frais de location de locaux et d'équipement					
Frais de télécommunications					
Fournitures informatiques et achat de banques de					
Frais de production, d'édition ou de reprographie					
Frais de traduction					
Achat d'équipements					
<b>Sous-total : Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement</b>					
<b>DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE</b>					
Frais de dégageant, chercheurs de collègue					
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue					
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue					
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>					

\* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

\*\* Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

\*\*\* Offert pour le volet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant le statut suivant : COP.

*Appel de propositions***ANNEXE 2 - PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES CHERCHEURS ET DES PARTENAIRES****Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle**

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

**Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

**Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche**

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

**Citations appropriées**

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

**Acceptation de la subvention**

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.